Elle met un piment dans le vagin de sa fille, c’est la coutume en Centrafrique pour calmer les ardeurs

écrit par Christine Tasin | 26 mai 2019

L’adolescente avait fugué plusieurs fois, ne supportant pas la violence familiale. Il y avait eu plusieurs signalements de faits aux services sociaux… sans aucun effet, alors que la gosse de 14 ans décrivait des violences venant de toute la famille à son encontre.

« Si les autorités avaient agi autrement, ces faits n’auraient jamais eu via les lieu : trois signalements, de plus en plus alarmants, avaient été faits par le CHU au parquet », a souligné l’avocat de la partie civile, Me Emmanuel Geffroy, qui se verra octroyer 1 € symbolique de dommages et intérêts.

https://actu.fr/pays-de-la-loire/nantes_44109/nantes-une-mere-famille-introduit-piment-dans-vagin-sa-fille-volage_22740333.html

.

C’est que les autorités – et les juges- ont considéré que ces violences étaient normales devant une adolescente qui

« refusait l’autorité ».

Quand on pense aux interdictions de la simple fessée voulue par l’UE et votée par les députés il y a quelques mois, on hallucine… Bref, ceux venus d’ailleurs ont droit à l’excision, au mariage forcé, au tabassage en règle des enfants, des filles surtout… puisque c’est leur culture ! Et ces gens sont investis de pouvoirs donnés au nom de la République une et indivisible !

.

Lors de la dernière fugue elle avait eu des rapports sexuels avec l’un de ceux qui l’hébergeaient. Quand sa famille a appris ça via les réseaux sociaux la sanction a été immédiate et sans appel : des coups de ceinture à gogo, la tête rasée (pour qu’elle ne puisse plus plaire à un homme) et un piment dans le vagin. Les parents pensaient même envoyer la gosse en Centrafrique pour lui faire subir un rituel de désenvoûtement…

Résultat : 30 jours d’ITT et un procès fait à la mère.

.

Le tribunal a condamné la mère à 3 mois de prison avec sursis… Seulement 3 mois avec sursis, sans lui enlever l’autorité parentale ! Ah ! J’oubliais le plus important, la mère a l’obligation de suivre un stage de « réflexion sur son rôle de parent… »

Cela se passe à Nantes, nid de gauchiasses immigrationnistes prêts au relativisme culturel.

L’avocat de la mère a en effet fait du relativisme culturel : « *Votre audience ne va pas avoir d’effet pédagogique sur ma cliente : on jette l’anathème ce qu’elle a fait, en lui disant que c’est inadmissible et interdit par la loi… Mais ces faits qui peuvent choquer, quand on les annonce, elle-même en a été victime »*, avait plaidé l’avocat de la mère de famille, Me

Loïc Cabioch.

Ben voyons, répéter ce que l’on a vécu ; vivre selon ses coutumes d’ailleurs… c’est ce à quoi nos élites aboutissent avec leur politique de préférence étrangère, de subvention aux associations rassemblant les immigrés selon leur origine…

Lors de l’audience, le Procureur de la République a déclaré : *C’est toute une communauté qui, pour des raisons culturelles, fait preuve d’une violence incroyable envers cette jeune fille car elle croit que c’est bénéfique pour elle.*

Je ne sais pas s’il condamne ou excuse les violences de la dite communauté…

La Présidente du tribunal a été très claire, elle : *on est au-delà des violences, on est dans les sévices*.

Mais j’ai l’impression qu’elle était très isolée au tribunal. Seulement 3 mois de prison avec sursis. La gosse prise en charge pour le moment par les services sociaux aura beaucoup de chance si sa vie n’est pas gâchée. Et ils sont tellement cons que ces juges sont bien capables de rendre la pauvre victime à sa famille de tortionnaires, tôt ou tard…

.

C’est beau l’accueil de l’autre et de ses coutumes barbares…

D’autres exemples :

http://larichesse.over-blog.com/article-cameroun-une-mere-enfonce-du-piment-dans-le-vagin-de-sa-fille-pendant-un-controle-de-virginite-120299804.html